L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

SAMEDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

XVII—Suite.

UN CŒUR DE JEUNE FILLE.

La baronne, qui l'avait écoutée avec des larmes d'attendrissement et d'indignation, lui demanda aussitôt combien il fallait pour payer la nourrice. Mais l'employé, qui avait conservé quelque dignité jusque dans sa misère, s'empressa de montrer à sa femme deux ou trois pièces d'or qu'il tenait de la générosité du marquis de Ruzolles.

—Voici toujours vingt francs, fit la baronne qui n'avait que cela dans son porte-monnaie car, ainsi que nous l'avons dit, son cœur était toujours en avance sur son budget; mais je crois bien que vous recevrez aujourd'hui la visite de mon neveu. Il me l'a promis ce matin.

Sur ces paroles, elle prit définitivement congé de la famille Tournaire.

Comme elle descendait l'escalier, elle rencontra Frédéric Mühldorf qui montait quatre à quatre.

—Vous partez, madame la baronne? dit-il d'un air tout consterné.

—Oui, répondit-elle; Mme Tournaire vient d'arriver, et j'ai pensé qu'elle avait à causer avec son mari.

—J'avais le pressentiment que vous étiez ici, murmura-t-il.

Il n'ajouta rien, mais sa respiration précipitée et la sueur qui ruisselait sur son front disaient qu'il avait dû courir de toute sa vitesse.

Répondant à sa propre pensée, la baronne hocha la tête comme pour reprocher à Mühldorf de s'être ainsi fatigué.

— Quand reviendrez-vous? lui demanda-t-il.

C'était une indiscrétion que de sang-froid il n'eut pas osé se permettre, et que Mme de Saint Vallier eût trouvée déplacée chez tout autre que lui; mais elle n'y fit même pas attention.

—Bientôt, je pense, répondit-elle. Ces pauvres gens m'inspirent beaucoup d'intérêt.

Telle est la puissance du sentiment qui commençait à s'emparer du cœur si longtemps muet de la baronne, que, comme une simple grisette, elle resta deux ou trois minutes à causer sur le palier avec le jeune étudiant.

Elle partit enfin.

Au lieu de monter chez les Tournaire comme il en avait l'intention, Frédéric s'enferma dans sa chambre. Pendant une heure au moins, il resta la tête plongée dans les deux mains, occupé à savourer son bonheur, c'est-à-dire à se répéter et à commenter chacune des paroles de Mme de Saint-Vallier.

Il entra enfin chez son malade. Là, il put se livrer encore au plaisir d'entendre parler de la baronne. J'ai dit *entendre*, car, par une délicatesse du cœur, lui-même osait à peine prononcer le nom de la jeune femme qu'il adorait.

On comprend quelle joie lui faisaient éprouver les éloges que chacun prodiguait à la baronne.

Annette Aubry profita de la présence de Frédéric pour regagner sa chambre. Mme de Saint-Vallier avait dit que M. de Ruzolles viendrait probablement visiter ses protégés, et la jeune fille n'était pas fâchée de faire un bout de toilette.

Par malheur, pendant qu'elle arrangeait ses beaux cheveux devant un petit miroir, le marquis arriva.

Annette reconnut son pas dans l'escalier.

Lorsque Jean passa devant sa chambre, et ne put s'empêcher d'entr'ouvrir un peu la porte pour l'apercevoir.

Jean, qui avait déjà gravi quelques marches au-dessus de ce palier, se retourna instinctivement du côté de la chambre d'Annette.

Honteuse d'être prise en flagrant délit de curiosité, la jeune fille referma bien vite la porte et devint toute rouge.

— Mon Dieu, murmura-t-elle, pourvu qu'il ne m'ait pas vue.... Qu'est-ce qu'il va supposer si je monte maintenant?.... Je n'oserai jamais.

Tout en disant cela, elle se "dirigeait" vers la porte, mais à la pensée d'entrer chez les Tournaire, le cœur lui manqua de nouveau, elle se laissa tomber sur une chaise.

Pour un rien elle eût pleuré.

—Le beau malheur, après tout, reprit-elle quand je ne verrai pas ce monsieur. Si je m'intéresse à lui, c'est à cause de ses bontés pour mes voisins. J'irai plus tard chez les Tournaire.

En vertu de cette résolution, elle frappait un instant après à la porte de l'employé.

Il est vrai qu'après cette action accomplie, la honte de reparaître devant le marquis reprenait si bien la jeune fille, que s'il en eût été temps encore, elle se fût sauvée.

Mais il n'était plus temps.

Elle entra toute rouge et toute confuse, n'osant lever les yeux, et se gardant bien surtout de les fixer sur le marquis. A peine même répondit-elle à son salut. Elle courut à Denise et se mit à lui parler avec volubilité sans trop savoir ce qu'elle lui disait.

Elle était vraiment bien jolie ainsi avec son petit air effarouché, ses joues roses et ses yeux brillants qui semblaient regarder Mme Tournaire et ne voyaient que M. de Ruzolles.

Comme nous l'avons dit plus haut, si Denise avait maints défauts, elle avait un grand courage.

On sait, du reste, que lorsque l'amour maternel est en jeu, les forces de certaines femmes semblent inépuisables.

Maintenant que grâce à la générosité de la baronne et du marquis, elle tenait en main la rançon de son enfant et qu'elle voyait son mari hors de danger, Mme Tournaire, oubliant sa fatigue, voulut repartir immédiatement pour Courtelles.

Rien ne put la retenir.

Jean, qui était la bonté même, lui offrit de faire le voyage à sa place, mais elle refusa. Elle ne se fiait qu'à elle-même, et puis, avouons-le tout bas, elle tenait à régler personnellement son compte avec la *coquine* de nourrice.

Bon gré, mal gré, elle repartit immédiatement. Il est vrai que cette fois, ayant de quoi faire tout son voyage en chemin de fer, cela ne lui semblait plus une fatigue. Comme il n'était pas bien tard encore, elle pouvait être de retour dans la nuit.

Annette et le marquis se trouvèrent seuls au chevet du malade, comme la baronne et Frédéric le samedi précédent.

On eût dit que la part de bonheur que Dieu semblait avoir retirée au pauvre employé rayonnait autour de lui sur ses protecteurs.

Ce mot de bonheur est peut être exagéré pour exprimer ce que le marquis éprouvait auprès de la jeune fille. Elle lui plaisait beaucoup et lui inspirait une sorte de curiosité affectueuse. Mais pour Annette, son cœur vierge encore et, comme celui de Mühldorf, disposé à la tendresse par une vie d'isolement, s'abandonnait à une sorte d'extase silencieuse et d'un charme indéfinissable en contemplant ce beau jeune homme si bon, si gai, si aimable, si supérieur en tous points, lui semblait-il, à tous ceux qu'elle connaissait.

Quelquefois prise d'une soudaine timidité, elle osait à peine lui répondre; d'autres fois, poussée par ses questions, encouragée par son attention bienveillante, et toute fière de le voir sourire de ses paroles, elle s'animait et laissait la gaieté de son âge pétiller dans ses yeux et glisser sur ses lèvres roses.

Trop faible encore pour se rendre bien compte de ce qui se passait autour de lui, et peu clairvoyant de sa nature pour ces sortes de choses, Tournaire ne s'apercevait de rien. Il parlait naturellement fort peu, et c'est tout au plus si de temps en temps il jetait un mot au milieu de la conversation des deux jeunes gens.

Quoique Jean fût loin d'être un observateur, il n'eut point de peine à remarquer la naïve admiration de la jeune fille. Seulement, avec ce sentiment de doute qui se glisse presque toujours dans le cœur des gens habitués à fréquenter une certaine société de femmes dont l'amour n'est qu'à fleur de terre et laisse bien vite percer les motifs d'intérêt, il se demandait quelle pouvait être véritablement cette jeune fille. Je devrais plutôt dire qu'il se demanda plus tard, car ce n'est que longtemps après avoir quitté Mlle Aubry qu'il s'adressa cette question. Tant qu'il se trouva auprès d'elle, il subit ce charme indicible qui rayonne autour de tout amour pur, jeune et vrai, comme le parfum d'une violette autour de la modeste fleur.

Pour la mettre à son aise, et peut-être aussi pour s'initier au genre de vie d'Annette, M. de Ruzolles questionna la jeune fille sur ses occupations.

— Que pouvez-vous gagner par jour? lui demanda-t-il.

— Environ deux francs, répondit-elle.

— Oui, fit M. Tournaire de son lit, parce qu'elle se lève au point du jour et qu'elle travaille jusqu'à la nuit. Et le soir, elle coud des robes et des layettes pour les enfants pauvres du quartier. Aussi, voyez-vous, monsieur le marquis, elle et M. Mühldorf, tout le monde les aime et les bénit.

M. de Ruzolles éprouva une sorte de contrariété qui ne dura qu'une seconde, il est vrai, en entendant associer ainsi le nom d'Annette et celui de Mühldorf, pour qui cependant il avait une sincère affection.

— Comment! demanda-t-il, en se penchant sur la dentelle que raccommodait la jeune fille, ce travail de fée ne vous rapporte que deux francs par jour? Je croyais que, parmi les ouvrages de femmes, c'était un des mieux payés.

— Je gagnerais davantage si je travaillais pour mon compte, dit-elle, mais il faut que ma patrone ait aussi son bénéfice.

— Quelle patrone?

— Une sorte d'entrepreneuse, monsieur, de l'employé; elle va chercher la besogne chez les clients et la distribue ensuite à des femmes sur le travail desquelles elle gagne bien la moitié.

— Pourquoi vous laisser exploiter ainsi? demanda le marquis à la jeune fille; ne vaudrait-il pas mieux avoir vous-même affaire aux clients?

— Il faudrait les connaître; puis on serait obligé d'aller chercher et reporter le travail.

—Je parlerai de cela à ma tante, reprit Jean; elle vous trouvera une clientèle parmi ses amies. D'abord, elle m'a dit que vous lui plaisiez beaucoup.

Annette rougit jusqu'au blanc des yeux.

Elle était bien heureuse pourtant d'apprendre qu'elle plaisait à cette belle dame, qui avait l'air si bon, et surtout qui était la tante du marquis.

—Ainsi, vous travaillez du matin au soir? reprit M. de Ruzolles.

—Il le faut bien, monsieur.

—Mais le soir, vous sortez bien quelquefois?

—Jamais, monsieur.

—Vous n'allez jamais au spectacle?

—Je n'y suis allée qu'une fois dans ma vie; il y a bien longtemps de cela.

—C'est vrai, dit l'employé, depuis six ans que j'habite la maison, j'n'ai jamais je n'ai encore vu Mlle Annette sortir le soir, autrement que pour promener quelquefois en été les enfans des voisines.

Le marquis hocha la tête avec une sorte de surprise et d'attendrissement. Cette existence vouée tout entière au travail et privée du moindre plaisir lui semblait un phénomène.

—Mais vos parens, dit-il, vous ne sortez donc jamais avec eux?

—Je n'en ai plus, monsieur, répondit la jeune fille, qui rougit excessivement.

—Hum! fit l'employé, qui regarda en même temps M. de Ruzolles de façon à lui faire comprendre qu'il ne fallait pas insister sur ce sujet.

—Eh bien! reprit le marquis, quand M. Tournaire sera rétabli, je lui enverrai un jour quelques billets de spectacle. Il pourra vous emmener avec lui.

Touchée de la délicatesse que mettait M. de Ruzolles à lui offrir cette partie de plaisir, Annette le remercia avec une effusion joyeuse.

Tandis qu'elle reprenait son travail, M. de Ruzolles, qui la contemplait machinalement, se laissait aller à une profonde rêverie durant laquelle une sorte de dialogue s'établissait entre son cœur et sa raison.

— Elle t'aime, disait le cœur.

— Cet amour-là est venu bien vite, répondait la raison, mais tout bas il est vrai, plus bas qu'elle ne l'eût dit certainement, si M. de Ruzolles avait eu vingt ans de plus.

Ce qui prouve bien quel prisme fait parfois mettre devant les yeux de chacun le milieu dans lequel il vit, c'est qu'au lieu de s'applaudir de voir renaître dans son cœur les fleurs de ses premières illusions, M. de Ruzolles en était presque honteux.

— Allons! se dit-il, je suis par trop niguad.

Cette jolie fille me regarde beaucoup, et même d'un air.... Mais il est bien probable qu'avec un jolie figure elle n'est pas arrivée à son âge sans en avoir regardé ainsi d'autres avant moi. Sa première inclination était peut-être quelque gros ouvrier, quelque.... Bah! qu'est-ce que cela me fait, après tout? Evidemment, n'importe quel jeune homme passablement bâti, bien mis et ayant équipage aurait aussi bien que moi éveillé son attention. Il faudra qu'un jour, sous quelque prétexte, j'envoie Martinel ou Gaudier.... Oui, mais s'ils allaient lui faire la cour.... Eh bien! après? Si elle est sage, pourtant, ce serait vraiment mal de troubler la paix de cette enfant.... Non-seulement elle est jolie, mais elle a une distinction!....

Absorbé dans ses pensées, il contemplait fixement la jeune fille, qui travaillait en ce moment les yeux baissés sur sa dentelle.

La pauvre Annette sentait bien qu'il la regardait; c'était justement là ce qui l'empêchait de lever les yeux. Elle se creusait la cervelle pour deviner à quoi il pensait ainsi, mais elle n'aurait jamais osé le lui demander.

— Voyons, mademoiselle Annette, dit tout à coup le marquis, supposons que quelque bon génie, comme il y en avait autrefois dans les contes, vienne vous trouver un soir ou un matin et vous dise: Tandis que vos mains agiles—et mignonnes, ajouta-t-il en examinant avec une sorte de surprise les mains d'Annette, qui, quoiqu'un peu rouges, étaient admirablement faites.... Je recommence, dit-il en riant: Tandis que vos jolies mains courent sur votre dentelle, vous devez former bien des rêves, bâtir bien des châteaux en Espagne. Dites-les moi, et je vous promets de les exaucer.

— Il n'y a plus de génies comme cela, répondit Annette en souriant.

— Vous ne croyez pas aux génies?

Elle secoua la tête.

— Et aux fées?

— Aux fées comme madame votre tante, oui.

— Eh bien! supposons que ce soit ma tante qui vous dise cela, reprit le marquis en raccommodant ainsi sa première pensée, dont il était presque honteux, car il voyait bien que Mlle Aubry ne l'avait pas compris; que demanderiez-vous?

— Oh! bien des choses, fit-elle.

— Mais quoi, enfin?

(A continuer.)

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER,

Excepté le dimanche.

Départ, SAMEDI, 22 septembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

LOUISE,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

22 sept—1 Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, MERCREDI, 26 septembre, à huit heures du matin.

Passage pour Galveston: $15.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

I. C. HARRIS,

commandant J. B. Lockwood,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

22 sept Au coin des rues Camp et Commune.

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET BILOXI.

Le nouveau bateau en fer et à basse pression,

FRANCES,

Joe Walker, commandant,

partira régulièrement pour les endroits susdits, comme il est dit ci-dessous.

Le lundi, à l'arrivée des trains de Pontchartrain de 7½ h. A. M.,

Le mardi " " 9 "

Le jeudi, " " 9 "

Le samedi, " " 4 h. P. M.

Pour revenir, il repartira de Pascagoula le mercredi et le dimanche matin; de Mississippi City et Biloxi, le lundi soir et le vendredi matin, touchant à tous les endroits à l'exception d'Ocean Spring.

Le mardi et le samedi il ira jusqu'à Pascagoula.

I. C. HARRIS, agent,

Au coin des rues Camp et Commune

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mette obstacle.

10 août

BATEAU DE JOUR

Pour la Baie St Louis, la Passe Christian, Mississippi City et Biloxi.

PASSAGE.......... $2 50.

Le beau steamer

LAURA.

Fin marcheur, à basse pression et à aubes. Partira les MARDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, et les SAMEDIS, à midi. Le samedi, ce bateau ira jusqu'à OCEAN SPRINGS.

Passage, $4.

Afin d'éviter la confusion, le fret pour le LAURA devra porter le nom du steamer.

Le LAURA partira des villes de bain, le matin, de bonne heure, pour s'en revenir à la Nlle Orléans.

Il ne sera pas donné de repas à bord, mais on peut en avoir à la buvette.

LOUIS FRIGÉRIO jr.

21 sept—1m Rue de Chartres, No 23.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 22 septembre, à huit heures du matin.

Passage pour Galveston $15.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes,

MORGAN,

commandant John Y. Lawless,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

19 sept coin Camp et Commune.

MATAMOROS.

Partira le samedi, 22 sept. à 8 heures A. M.,

Steamer anglais, en fer et à hélice,

"PISANO."

J. Thompson, Capitaine,

Pour frêt ou passage, s'adresser à

EDM. J. FORSTALL & SONS,

19 sept—3f No 30, rue Carondelet.

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

TOUS LES JOURS (excepté le samedi et le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGÉRIO Jr.

24 août—1m No 23, rue de Chartres

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

Le beau et très rapide marcheur, steamer

CAMELIA

capitaine W. L. Cozzens,

continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:

Le LUNDI, à six heures et demie du matin, à l'arrivée du train du char Pontchartrain.

Le MARDI, à 9 h., do do do

Le JEUDI, à 9 h., do do do

Le SAMEDI, à 2 h., do do do

Pour revenir, il partira:

Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.

Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.

Le LUNDI, le bateau ira directement à Biloxi; il en repartira le même soir, touchant alors à toutes les autres stations.

Prix du passage.......... $1 00.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Le samedi, on ne recevra positivement plus de fret après l'arrivée du train de midi.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,

14 août 30 rue Carondelet.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson, comm.
EVENING STAR	2400	"	Knapp, "
GUIDING STAR	2600	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vassier, "
HAVANA	2000	"	Furber, "
MONTEREY	1400	"	Whitman "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	

Le vapeur

MERRIMACK,

Partira SAMEDI, 24 septembre 1866, à 7 h. P. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

WILLIAM CREEVY, agent,

35 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président,

15 août Bowling Green, New-York.

A vendre à l'encan le 1er octobre à moins d'une vente à l'amiable avant cette époque.

Le steamer anglais MEXICO, en première classe, en bon état et prêt à prendre la mer. Pour plus d'informations, s'adresser au capitaine, à bord, au pied de la rue Erato, 1er District, ou à H. S. HALL & CO,

11 sept—2f Rue Poydras, No 30.

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, en [illegible] les différents ministères et devant les comités du Congrès.

Graines de jardinage de Landreth.

RECOLTE DE 1866.

Le soussigné vient de recevoir par le steamer Geo. Cromwell, un grand assortiment de Graines de jardinage d'automne et d'hiver, qu'il vendra, en quantité au gré des acheteurs.

H. MAFNER,

Rue St-Charles No 24, en face du théâtre

2 sept—1m St-Charles.

A Louer,

Une maison rue de Chartres, No 24, entre St. Louis et Conti, ayant magasin, entre-sol et un charmant logement.

S'adresser à M. VICTOR PERRILLIAT, rue Carondelet, 53, de 11 heures à 1 heure.

La maison doit être réparée. 12 sept

A VENDRE,

A un prix très modéré, une HABITATION à RIZ, sur la rive gauche du fleuve, dans la paroisse Plaquemines. Il y a sept arpents de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur. La dite habitation est bien boisée et possède une quantité de beaux orangers.

Pour plus de détails, s'adresser au No 246 rue Conti.

5 sept—1m

Salon d'Huitres et Restaurant de Frank.

Rue d'Orléans, No 24, entre les rues Royale et Bourbon, en face du Théâtre d'Orléans. L'établissement est tenu par FRANK KLEIN.

On y trouvera de bonnes huitres et une excellente table. Venez chez le vieux Frank. L'ouverture a lieu le 1er septembre 1866. 24 août—3m

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE..........Duchesne.......Samedi 22 sept.

VILLE DE PARIS.....Surmont.........Samedi 6 oct.

EUROPE...........Lemarié..........Samedi 20 oct.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

L'assistance médicale ne coûtera rien.

Pour plus d'information s'adresser à

GEO. MACKENSIE,

agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet. 9 févr

De New-York à Vera-Cruz

DIRECTEMENT.

La Compagnie Générale Transatlantique expédiera les vapeurs suivants:

La Tampico, vers le 1er septembre.

La Floride, " 1er octobre.

Qui prendront les passagers, comme le frêt, à des prix modiques.

S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent,

16 août 58 Broadway.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures du soir et tous les Samedis à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur THS. POWELL, capitaine Jos. Delferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte—Le bateau à vapeur THOS. POWELL a un soin tout particulier du fret pour la Côte et les passagers y trouveront tout le confort désirable. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4.

Virginius C. Denteel, agent pour les annonces.

20 sept—1m

POUR LE HAVRE.

La barque française de première classe et fine voilière, IMPÉRATRICE CHARLOTTE, capitaine Leguelou, ayant une partie de son chargement engagé, partira vers la fin du mois.

Pour frêt, s'adresser à

W. E. BUDDENDORFF,

175, rue de la Commune.

Pour passage, ayant d'excellents emménagements pour passagers de 1ère ou de 2nde classe, s'adresser à bord, Poteau 33, 3e District. 16 sept

Pour la Havane.

La goëlette anglaise Morris, fine voilière et de première classe, capitaine P. A. Frosty. Pour reste de frêt ou passage, s'adresser à F. Sancho, rue de la Vieille-Levée No 229, ou au capitaine, à bord, poteau 23, Deuxième District. 9 sept

POUR LES OPELOUSAS.

Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les points intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau, SAMEDI, 22 septembre 1866, à 5 heures du soir.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN,

Rue de la Vieille Levée, No 33.

P. S.—Le J. D. HINDE sera prêt à recevoir le fret, seudi matin, au pied de la rue Conti. 19 sept—5

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine W. H. King, commis Jas. P. Winner, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoleonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

N. O. DONOHUE, rue Tchoupitoulas No 2,

Ou à CELLOS & GWARTNEY 13, Front Levée.

17 sept—1m Virginius C. Denteel, agent d'annonces.

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Têche, E. B. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. B. CHARPANTIER,

No 62 rue de la Douane,

ou à J. E. CARLIN,

11 août—3m No 33 rue Vieille-Levée.

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex. Quant, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures a. m. et revenant les lundis et jeudis avant la nuit.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN E. HYDE & CO,

1er sept—1m No. 113, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Plieber's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira MARDI de chaque semaine.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamship de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 7 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks ou numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le frêt, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 69, rue du Canal, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi.

Sacot G. W. R. BAILEY, Surintendant général

Bureau de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane.

Coin Commune et Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 septembre 1866.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, LUNDI, 24 courant, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m.

L. W. BAQUIÉ,

10 sept—15 f Secrétaire.

Vins, Cognac, Huile, Sardines, &c.

UN bel assortiment de Vins en barriques et en Caisses—Huile d'Olive marques Plagniol & Bucciganpi, en grandes et 1/2 bouteilles, Cognac en 1/4 et 1/8, marque Lampuy, A. Buche & Co, Vermouth, marque N. P. & Co Fratelli Cora, Turin, Sardines de différentes marques en 1/2 et 1/4 boîtes, conserves, &c.

A vendre par PIAGGIO FRERES,

13 sept—6f 62–64 rue de la Vieille Levée.

A ceux que cela concerne.

LES SOUSSIGNÉS ayant appris que de la poudre avariée mise dans des barillets de la Poudre Orientale et recommandée aux acheteurs comme le véritable article, est journellement offert à des prix réduits, ils annoncent qu'ils sont autorisés, et sont les seuls agents de la Compagnie connue sous le nom de "Oriental Powder Company," à intenter des procès en contrefaçon à tous ceux qui, à partir d'aujourd'hui, continueront à se servir de la marque de la Compagnie.

RANLETT & BENNER,

Seuls agents de l'Oriental Powder Company, Rue de la Commune No 55.

Nouvelle-Orléans, 29 août 1866. 29 août—1m

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE,

24 juin—3m

AVIS SPECIAL.

LES soussignés, reconnaissants du bienveillant appui qu'on leur a été accordé jusqu'ici, ont l'honneur d'annoncer au public qu'outre les ventes de propriété foncières, les ventes à l'encan et les opérations de courtage dont ils se chargent, ils consacreront une attention spéciale à l'achat et à la vente de billets hypothécaires de la ville, d'actions de banques, de scrip d'assurance et autres valeurs locales.

Les capitalistes qui cherchent à faire de bons placements verront l'avantage que leur offre notre expérience et l'étendue de nos affaires—et ceux de nos clients qui auraient des propriétés à vendre ou seraient obligés d'obtenir leurs billets hypothécaires, trouveront le même avantage dans les facilités que nous avons d'obtenir les capitaux. Nous nous proposons, lorsque commenceront la saison d'affaires, d'annoncer toutes les semaines des ventes à l'encan de ces dernières valeurs, mais nous ne vendrons que celles qui n'auront pas été limitées. Ce département sera confié à notre sieur Thos. L. Macon.

G. E. GIRARDEY & Co, encanteurs,

Passage de la Bourse, No 17,

5 sep—1m Entre les rues Canal et Douane

Département des Vivres.

ARMÉE DES ETATS-UNIS.

Nlle-Orléans, Lne, 10 septembre 1866.

DES PROPOSITIONS CACHETÉES dont chacune doit être accompagnée d'un duplicata, seront reçues jusqu'au 25 septembre 1866, à midi, pour fournir, au Département des Vivres des Etats-Unis, trois mille (3,000) barils de FARINE extra, fraîche.

La farine devra être livrée dans les vingt jours qui suivront l'ouverture des propositions, dans cette ville, au dépôt du Département des Vivres, où elle sera inspectée avec soin par un inspecteur du gouvernement avant d'être reçue.

Il ne sera reçu aucune proposition de personnes qui n'ont pas rempli les conditions de contrats antérieurs.

Les paiements seront effectués en fonds que le gouvernement aura pour être déboursés.

On peut voir, au bureau, à la Presse Anchor, des échantillons de la farine demandée.

Les propositions devront être adressées au soussigné et endossées: "Propositions pour la Farine."

A. BECKWITH,

Brigadier-Général Breveté et Commissaire des vivres, armée des Etats-Unis.

13 sept—1h—au 24 sept

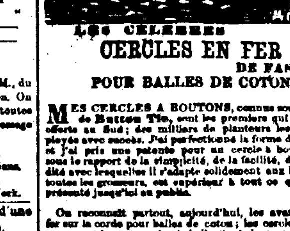

LES CELEBRES

CERCLES EN FER

DE FASSMAN

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité de l'application, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, cedernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à étoinquandar cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où ce chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en amener une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On exige, le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites balles. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de mes fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1859

A M. H. Fassman.

Monsieur,—En janvier dernier, je reçus de votre maison 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout bien pesé, je crois que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris soin de les voir avant qu'ils fussent employés et ils étaient pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

2 juin—3m

INSTITUTIONS.

Institution et Académie militaire

DE

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

(The Louisiana State Seminary of Learning and Military Academy.)

PRES D'ALEXANDRIE, FONDEE ET SOUTENUE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE.

La sixième session commence le premier LUNDI de septembre prochain et expire le 30 juin 1867.

Professeurs.

DAVID F. BOYD, Surintendant et professeur de langues anciennes et de littérature anglaise.

RICHARD M. VENABLE, professeur de génie.

JOHN A. A. WEST, professeur de mathématiques et commandant des élèves.

JEAN PIERRE BELLIER, professeur de langues modernes et de littérature.

EDWARD CUNNINGHAM, professeur d'histoire naturelle.

JOHN R. PAGE, M. D., professeur de chimie, de minéralogie et de géologie.

JAMES W. WILSON, M. D., professeur d'anatomie, de physiologie, et chirurgien.

JAMES M. BOYD, A. M., professeur-assistant de langues anciennes et de littérature.

ROBERT E. RIVES, A. M., Ph. D., professeur-assistant de langues modernes et de littérature.

Cours des études.

Le cours des études embrasse un département préparatoire et académique et deux écoles spéciales, l'une de génie civil et l'autre de militaire.

Le Département Académique comprend un Cours Littéraire et un Cours Scientifique qui ont leur point de divergence dans la troisième (ou Sophomore) classe. Le cours littéraire comprend l'enseignement complet des langues mortes et de la littérature, le cours scientifique ne comprend pas le grec qui est remplacé par la mécanique et le génie pratique.

Admission des Elèves.

Les élèves ne seront point reçus au-dessous de quinze ans. Ils peuvent être résidents d'autres Etats.

Les élèves d'Etat ou bénéficiaires ne peuvent être admis à moins que le Président ou le Jury de Police faisant une nomination ne certifie que ni l'élève ni ses parents ne sont à même de payer ses dépenses à l'Institution.

Pour être admis au Département Préparatoire, il faut savoir bien lire et écrire, savoir l'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement et les rudiments de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour entrer au Département Académique, il faut savoir l'arithmétique et l'algèbre jusqu'aux équations du 1er degré, la grammaire anglaise, la géographie, les éléments de la grammaire latine et française.

Aucun élève ne sera admis dans les écoles spéciales de génie civil ou de médecine, qui n'aura pas les qualités requises pour entrer dans la seconde classe du Département Académique.

Les parents ou tuteurs doivent, en présentant leurs enfants ou pupilles, désigner par écrit les cours d'études ou le cours spécial qu'ils désirent que suivent ces derniers.

Dépenses par session de dix mois.

L'enseignement, la pension, le blanchissage, l'usage des meubles d'école, le feu, la lumière, les honoraires pour le cours de médecine et l'entrée à la bibliothèque, les livres de classe, le papier, les plumes, &c, coûtent $400, payables moitié d'avance et le reste le 1er février. On doit aussi déposer en entrant $35, pour les éventualités; remboursement est fait de ce qui n'est pas dépensé.

Ces $400 couvrent toutes les dépenses, à l'exception des vêtements dont chaque élève doit apporter une quantité suffisante.

Les paiements se font d'avance. Cette règle n'admet pas d'exception et sera rigoureusement appliquée.

On prie les parents de ne point donner beaucoup d'argent de poche à leurs enfants,—jamais plus de $5 par mois.

Avis Spécial.

L'Académie possédant 108 élèves à la clôture de la dernière session, et ce nombre devant certainement s'élever à 200 pendant la session prochaine, on prie les familles qui voudra ent y faire admettre leurs enfants de les y envoyer le premier jour de la session.

Les élèves envoyés aux frais de l'Etat doivent être présents au commencement de la session, s'ils veulent qu'on leur réserve des places.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant,

Bureau de Poste d'Alexandria, Lne.

7 sept—1af

COLLEGE

DIRIGE PAR M. CARON,

Rue des Remparts Nos 240.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Pour 50 Elèves seulement.

ENSEIGNEMENT: Le Français, l'Anglais, l'Espagnol, l'Allemand, l'Ecriture, le Calcul, la Tenue des Livres, &c., &c. Toutes les Connaissances Usuelles.

Classes du soir pour les jeunes gens, entre 6 et 9 heures P. M.

Externes............ $4 à $10 par mois

Pensionnaires.......... $25 " "

Classes du soir......... $3 " "

21 sept—10f

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERMIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. La classe intermédiaire et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent des soins spéciaux.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs commerciaux et l'étude de l'Anglais et du Français.

Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 5 oct—MVD

Académie des Saints Anges.

LA réouverture des classes à l'ACADÉMIE DES SAINTS ANGES, sous la direction des Sœurs de Sainte-Croix, aura lieu LUNDI, le 1er octobre.

Cette Institution est située dans un quartier sain et tranquille, dans les faubourgs de la ville, et à une petite distance du fleuve.

Le but de cette Institution étant de préparer les demoiselles, par un cours d'instruction intellectuelle, morale et religieuse, aux positions respectives qu'elles occuperont dans la vie sociale, les Professeurs les plus capables sont choisis avec soin et discernement.

Le système d'instruction comprend le Français et l'Anglais, les branches du Cours comprennent la Lecture, l'Ecriture, le Français et l'Anglais, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie ancienne et moderne et l'étude des Globes, Composition en prose et en vers. Histoire ancienne et moderne sacrée et profane, Chronologie. Littérature française et anglaise, Mythologie, Rhétorique, Philosophie naturelle, Chimie, Astronomie, Botanique, Tenue des livres, Mathématiques, etc., Musique, Dessin, Travaux à l'aiguille, Tapisserie, Broderie, Fleurs artificielles, etc.

Les demandes d'admission devront être accompagnées de références satisfaisantes, à moins que les élèves seprésentent ne soient connues personnellement à l'Institution. 5 sep

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—6m

INSTITUT SAINT-CHARLES,

Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles.

Dirigé par Mme C. MACÉ,

Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et rien n'est négligé par la Directrice, en ce qui a rapport aux élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.

25 août—3m

INSTITUTION LOCQUET.

RUE ST-CHARLES, 212 et 214,

et

199 et 201, RUE DU CAMP.

(entre les rues Julie et St-Joseph.)

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

Année scolaire 1866-1867.

MADEMOISELLE M. A. Burr, ayant succédé à Madame Max Le Roy dans la direction de cet établissement, a l'honneur de prévenir les parents que les cours seront réouverts à l'Institution le lundi 3 septembre prochain, et qu'ils se continueront régulièrement jusqu'au mois d'août 1867.

Mademoiselle BURR, dont tous les efforts tendront à la placer à la hauteur de sa tâche, ose espérer que les familles voudront bien lui conserver le patronage qu'elles avaient accordé à sa devancière.

Pour tous renseignements, s'adresser directement ou par lettre à Mlle M. A. BURR, à l'Institution.

26 août—1m

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et a toujours des fonds disponibles à prêter sur hypothèque. 13juillet—6m

Ecuries du CRESCENT.

Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 50 & 52, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Nolligan ces écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à prendre soin de toute espèce de buggies et de voitures. Mon établissement (le mieux distribué et le plus aéré) contient 120 stalles et le meilleur remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trot et autres, et des buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux; ou les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT,

7 août—3m Propriétaire.

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent,

142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 29 août—6m

AUGUSTE MANESSIER

A l'honneur de porter à la connaissance de ses amis et du public en général, qu'il est à la veille de rouvrir son établissement dans la nouvelle bâtisse rue Philippa, entre Canal et Commune, où l'on peut le trouver tous les jours pour les

Commandes de tout genre,

qui seront exécutées comme par le passé, avec soin et promptitude. 4 sept—6m 2f par s.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, la catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 343, entre Ursulines et St. [illegible] 12 avril

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMMERCIAL PLACE, No 11.

20 août 1866.

CETTE Compagnie est maintenant prête à assurer, aux conditions les plus favorables, contre les risques d'incendie, de mer et de transport intérieur.

S. B. BUCKNER, Président,

W. J. FRIERSON, Vice-Président,

GEO. C. SWEET, Secrétaire.

—Directeurs—

R. K. WALKER,	ISAAC SCHERCK,
GEO. O. GARNER,	JOHN G. PARHAM,
L. J. WEBSTER,	J. J. FARLETON,
E. H. FAIRCHILD,	R. C. ROACH,
R. H. WILSON,	J. H. OGLESBY,
JOHN D. ADAMS,	ROBERT L. ADAMS,
S. D. WOODRIDGE,	R. W. ADAMS,
CHARLES W. NEWTON,	M. J. THAXTON,
W. J. FRIERSON,	T. T. A. LYON,
W. H. HANNON,	E. A. YORKE,
S. B. BUCKNER,	D. P. LOGAN,
A. W. BOSWORTH,	EDGAR STEEL,
J. S. CAFES.	

21 août—1m

Rachat de Bons de la ville.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1866.

AVIS est donné que, conformément à la section 37, section d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, lequel est intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," et dûte approuvé le 23 février 1852:

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues, à ce bureau, jusqu'au 6 octobre 1866, à midi, pour la vente, à la ville, de 300 Bons de $1000 chacun, et émis conformément au dit acte.

Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de-ville, salle No 22, et en dessus: "Propositions pour la vente de bons."

JOHN T. MONROE, maire,

P. G. MOHAN, contrôleur,

JOSEPH HERNANDEZ, trésorier,

GEORGE CLARK, Président du Comité de Finances du Bureau des Aldermen

T. H. HIGINBOTHAM, Président du Comité de Finances du Bureau des Ass.-Aldermen.

O. DE BUYS, secrétaire. 2 sept—jusq 6 oct

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou par le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou débilitées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

De HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de Salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594 Broadway, New York

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à riz, des presses à coton, des vis de Nevell, des bouches à fourneaux, des grils; à entreprendre toute sorte de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

14 sept LEEDS & CO

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE.......... 160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, au choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, châne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, de blanc, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard, les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1710,

26 avril Bureau de Poste de la Nlle Orléans

Geo. H. Clarke. Wm Doughty

ORLEANS HOUSE,

A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.

21 juillet—3m

Bonner, Goode & Dillingham,

AVOCATS.

E. M. BONNER, E. J. GOODE, J. P. DILLINGHAM.

Bureau:

Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque de Canal.

21 juillet—3m

Hôtel de Mandeville.

Le soussigné reste possesseur de l'établissement connu sous le nom de MANDEVILLE HOTEL (ancienne maison Lestrade) et situé à Mandeville.

Pension et logement, $3 50 par jour.

25 août—1m F. COLOMES

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 136, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500 000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, D. MICHEL,

Vice-Président. Président

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. H. Schmidt,	Geo. Mera,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zaberbier,	Chas Rendix,
Thos Schorr,	Chas Leifler,
H. F. Klumpp,	H. Bloom,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Fink,	O. H. Kartendick,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Koenig,	E. Claren.

Le Docteur A. LANDRY

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans;

No 60, rue du Maine, encoignure Royale.

7 août—6m

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné que le certificat No 145, de cette banque, pour cinquante actions au nom de Gordon Granger, en date du 12 juillet 1864, ayant été perdu ou égaré, une demande a été adressée à la banque pour l'émission d'un autre certificat, en remplacement du certificat perdu.

6sept—60 D. B. FORBES, caissier.

Bureau d'Immigration

RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr. F. G. A. KAUFMANN (ci-devant rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

196..........RUE DU CANAL..........196

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

10 sept—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES H. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

25 juin—3m

MALADIES SECRETES

M R. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris à l'honneur d'informer le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Teignes, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Cholorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 5 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et [illegible] R. GAUDOZ

EN VENTE

No. 196 rue du Camp, au premier:

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et on entre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 196, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin—6m

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, le Antilles, et change sur New York, le Hâvre, Paris, Bordeaux.

OSCAR BERCIER

1er juillet—3m 56, rue des Magasins.

VENTES JUDICIAIRES.

JAMES COOPER vs ROBERT DAVIDSON, GEORGE HEIDERMAN vs le même, DANIEL BEHN vs le même, OSCAR FORTIER vs le même.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 16530, 16529, 16531, 16527—En vertu de writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt-trois d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Ursula, Prytanée, Ste Marie et St André, désignés par les Nos Sept et Huit, d'après un plan dressé par Schroder, daté du 9 mars 1859.

Le No Sept mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur irrégulière de cent dix-sept pieds onze pouces et une ligne et demie.

Le No Huit mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur irrégulière de cent dix sept pieds onze pouces et une ligne et demie.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

22 sept—22 sept—1,8,16,23 oct.

J. F. Pollock vs. J. H. Kyes.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,467.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt deux de septembre 1866, à 10 heures A. M., sur les lieux au Nouveau Bassin, au pied de la rue St-Paul, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Environ dix-huit cordes de bois.

Séquestrées dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 sept—21,22

JULIUS H. STICH vs. J. GREENBAUM.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,377.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt deux de septembre 1866 à 10 1/2 heures A. M. à mon Entrepôt, No 27 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

21 paires de caleçons assortis,

3 " pantalons

27 chemises,

1 paire de chaussettes,

13 mouchoirs;

6 pièces de mousseline;

15 cheviles;

15 paires de bretelles,

Un lot de cravates;

44 chapeaux assortis.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 sep—14, 17, 20, 22

Succession de feu PATRICK GARRICK, décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 18,159—En vertu d'un ordre de vente rendu le 31 d'août 1866, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt neuf de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No Dix-sept de l'îlet No Dix sept, lequel est borné par les rues Laberty, Melpomène, Howard et Thalie, conformément au plan dressé par Georg. T. Dunbar, ci-devant arpenteur, le 1er d'avril 1848, et déposé en l'étude d'A. Mazureau, notaire public en cette ville, mesurant trente de pieds de face à la rue Liberty, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (à l'exception de la forge qui appartient au locataire actuel), lequel a un bail jusqu'au 1er mars prochain (1867) à raison de $11 par mois.

Cette propriété appartient à la dite succession en vertu de l'acquisition que le défunt en avait faite à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 21 d'août 1850 dans l'affaire de la banque de l'Union de la Louisiane vs David Angus, No 3,778 du dossier de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 août—sept 8 15 22 29

LOUISA FLOWER, épouse, vs. CHARLES COLLINS, époux.

COUR du Septième District Judiciaire, paroisse de Pointe-Coupée—No 673—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Septième District Judiciaire, paroisse de Pointe-Coupée dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Charles Collins à un certain jugement rendu par la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 12 février 1866, au procès de Charles Collins et al vs N. B. Trist et als, No 15,964 du dossier de la dite Cour. Et aussi, tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur, Charles Collins, au dit procès en certain mandat des biens sur lesquels le procès a été institué et qui est d'hui pendant en appel devant la Cour Suprême de l'Etat.

L'intérêt du dit défendeur aux dits procès et jugement étant pour le montant de deux des billets hypothécaires sur lesquels le procès a été institué et d'une somme restant dû, savoir: Un de la somme de douze mille quatre cent quarante quatre piastres et cinquante cents ($12,444 50) payable deux ans après date et l'autre de la somme de quatorze mille quatre cent piastres et cinquante cents ($14,017) payable trois ans après date, tous deux datés du [illegible] portant huit pour cent d'intérêt à partir de l'échéance.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1sept—19, 22, 24, 29, 1 oct

JAMES WOOD vs HUGHES (HUGH) ROBINSON

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,343—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, le [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, faisant partie de l'habitation St-Gême et désignés par les Nos Cinquante, Cinquante Un, Cinquante Deux et Cinquante Trois sur un plan X, dressé par C. A. de Armas, arpenteur, déposé en l'étude de F. Barnett, notaire public en cette ville, le No 7. Les dits terrains font face au Chemin Public ou Chemin des Bayou et de la Chemin entre lignes parallèles, mesurent, conformément au dit plan, savoir:

Le No Cinquante, vingt arpents de face [illegible] sur la ligne limitrophe au No Quarante Neuf, vingt arpents et trois toises sur la ligne [illegible] au No Cinquante un.—Le No Cinquante un contigu au No Cinquante, et mesure conjointement du dit plan limitrophe, [illegible] ligne limitrophe au No Cinquante deux.—Le No Cinquante deux contigu au No Cinquante un et le No Cinquante trois contigu au No Cinquante deux [illegible].

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de Bâton [illegible] suivant acte de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 1er d'avril 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans

sept—14, 22, 29—oct 6

WILLIAM S. VANMETER et als. vs. EDWARD S. BUTLER et al.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,853—En vertu d'un ordre de vente du 26 de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, [illegible] octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur WARREN BELLE, son mobilier, ses machines, et tout ce qui se trouve à bord, actuellement dans le fleuve Mississippi, rive droite, près du magasin de tabac, au-dessous de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13sept—22, 29, oct 6, 13

VENTES DE CONSTABLE.

S. D. GRATIAA vs ses CRÉANCIERS et les CRÉANCIERS de S. D. GRATIAA & CO—No 17,617

ETAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu devant Ad. Boudousquie, notaire public, LUNDI 1er octobre 1866, à midi, afin de nommer un syndic à la place de Simon L. Gratiaa, décédé; G. B. [illegible], l'avocat des créanciers absents, est autorisé d'être présent à la dite assemblée.

Par ordre de la Cour.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1866.

JULES VIENNE, Député Greffier.

1 sept—8,15,22,29—6 oct.

AVIS JUDICIAIRES.

Thomas O'Neil vs Ses Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 16,290—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées, que la cession des biens de l'insolvable a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue en l'étude de W. J. Castell, Esq., notaire public en cette ville, SAMEDI, le 6 octobre 1866, à 10 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable et de nommer un syndic ou plusieurs syndics, suivant la loi—et qu'en même temps toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la Cour F. A. LUMINAIS,

22 sept—22,29,1,6 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent salut:

Attendu que Térence Firmin Levasseur ayant acheté il y a plus de 10 ans à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, ou la dite vente fut enregistrée le 15e jour de novembre de l'année 1855, pour en avis en formément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, de décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le vingtième jour d'octobre de l'année 1855, dans l'affaire de la ville de la Nouvelle-Orléans vs Pierre Ducros, No 10,193 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit sieur Terence Firmin Levasseur s'est rendu acquéreur pour le prix de $106 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Prieur et le Canal Carondelet, désigné par le No quatre, sur un plan fait par C. F. Zimpel, ingénieur civil, le 21 juin 1831, et déposé pour référence en l'étude de Carlile Pollock, alors notaire public en cette ville et annexé à un acte passé le 17 avril 1833, lequel lot de terre mesure, au pied anglais, trente cinq pieds cinq lignes de face au Canal Carondelet sur cent vingt neuf pieds cinq lignes de profondeur et trente quatre pieds de large dans le fond. Ensemble avec tous les droits, &c.

F. A. LUMINAIS,

Dép. greffier de la Cinquième Cour de District.

2 sept—1,12,22,29

Succession de L. A. LUXENBERG—No 27,270.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Isidore Stich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu L. A. Luxenberg, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

22 sep—27, 29 Député Greffier

AVIS.

Succession de Charles Génois.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Charles Génois, sont priées de les présenter au soussigné; celles qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer immédiatement à

PHILIPPE AVEGNO.

Exécuteur testamentaire de feu Charles Génois,

Rue Ste-Anne, No 231.

6 sept—22—octobre 6

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation de ce célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,

No 37 rue Vieille-Levée.

Ecole de musique pour jeunes enfants et demoiselles,

DIRIGÉE par Mmes BOYER et MAGIONI.—Des cours de musique élémentaires et de solfège ont lieu trois fois par semaine, dans l'après midi, à l'Académie Musicale de Mme Boyer, rue Conti, No 123, entre Dauphine et Bourgogne.—Une fois par mois les élèves chanteront en chœur et exécuteront des morceaux de piano en présence des parents.—Prix du cours par mois, $3 00.

Réouverture des cours, LUNDI, 1er octobre.

15sept

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York,

à un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques pas de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc. 21 juin—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés de valeur sur la rue Tchoupitoulas;—Désirable Terrain pour bâtir dans le Quatrième District—Et Ilet de Terre dans Greenville, Paroisse Jefferson.

Mrs. Frances S. Ogden, veuve de R. N. Ogden et Tutrice naturelle, vs. R. N. Ogden, J. N. Ogden et als.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau rue de la Douane No 82

IL sera vendu, JEUDI 25 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Paul E. Théard [illegible]

[illegible]

Succession de R. N. Ogden.

Un terrain formant le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau, rue de la Douane, No 82

IL sera vendu jeudi 25 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. P. E. Théard [illegible]

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Quatorze Beaux Terrains.

Succession de J. A. Blanc.—No. 27,020.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

QUATORZE LOTS DE TERRE [illegible]

[illegible]

Marchandises sèches, Souliers et Meubles

PAR J. B. CROZAT, encanteur

SAMEDI 22 septembre 1866, à 10 heures du matin [illegible]

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Très belle et agréable Résidence dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon.

Une Maison en Briques, à trois Etages et à Mansarde, parfaitement disposée et tout-à-fait de genre moderne, ayant Seize Chambres et bâtie sur un terrain large et profond.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 17.

MERCREDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale [illegible]

[illegible] la belle Maison en briques, à trois étages et à mansarde, [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux maisons basses, Nos 331 et 333, rue St-Philippe.

Successions de Thomas et Patrick Tormey.

—Vente pour opérer un partage—

No 27,021—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 22 septembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable P. E. Théard, agissant pour et pendant l'absence de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] 1866 [illegible]

[illegible]

RESIDENCE A TROIS ETAGES,

No 242, rue du Camp, entre les rues St Joseph et Delord.

Succession de John C. Shannon. No 11,133, Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

IL sera vendu, à l'enchère jeudi 11 octobre 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans [illegible] et rendu dans la sus dite affaire [illegible] à la succession de John C. Shannon, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasin, Delord et St Joseph, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Chas. F. Zimpel, en date du avril 1835 et déposé au bureau de Wm Christy, dernièrement notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de 116 pieds 10 pouces et 5 lignes, et borné dans le fond par un passage de 5 pieds de large.

Les améliorations comprennent une grande et agréable résidence à trois étages, connue par le No 242, rue du Camp.

Cette propriété étant la même acquise par le dit John C. Shannon par achat de Léopold Joanne en acte passé pardevant Theo. Guyol, dernièrement notaire public, le 30 avril 1856.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur par devant MM. Gottschalk & Magner, notaires publics. 10 sept—22, 29 sept—6, 11 oct

Meubles de maison et argenterie.

SUCCESSION DE CELINA FILIE, veuve de J. TELESPHORE ROMAN.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 26,838.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICOLAS J. HOEY, encanteur

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi, le 27 septembre 1866 à 10 heures et demie, A. M., au No 265 rue Royale, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 septembre 1866, à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession.

Un lot de meubles de salon, chambres à coucher et de cuisine, également un lot d'argenterie, selon l'inventaire de la susdite succession.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 sept—22, 23, 26, 27

MM. Girardey & Co vendront immédiatement après sur les lieux, un lot ameublement de chambre à coucher appartenant pas à la succession.

Charbon et bois de corde,

à vendre par

P. V. BERNARD,

Passage de la Bourse, No 58,

28 sept—1m entre Douane et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Vaches laitières. Vaches laitières.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Conditions—Comptant.

Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu ce matin, 22 septembre 1866, à 11 heures [illegible]

200 barils de farine.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR RENE GUTIERREZ.

Groceries. Groceries. Sans aucune réserve, pour clore

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

AUJOURD'HUI samedi [illegible] à la salle d'encan No 24, rue de Chartres près Conti:

[illegible]

PAR H. M. VAN SOLINGEN.

Vente de Syndic.

JOSEPH KAISER contre ses CRÉANCIERS.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]

Terrains de prix, maisons et etc, dans le Premier et le Quatrième District de cette ville, dans la ville de Jefferson et à Greenville.

PAR H. M. VAN SOLINGEN, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 5.

[illegible]

PAR JULIAN NEVILLE.

Patrick Kain, pour un partage, contre Denis Duggan, tuteur

Belle Propriété dans la rue Jackson, dans le Quatrième District.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur.

Bureau—Rue Carondelet, No 36.

IL sera vendu à l'enchère publique, vendredi, 28 septembre 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et [illegible]

[illegible]

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

Par VINCENT & Co.

Wm P. VINCENT, encanteur

AUJOURD'HUI [illegible] dans leur salle d'encan [illegible]

[illegible] 22 sept

PAR E. ROGER & CO.

Linge fait, Chemises, Caleçons, Chapeaux, et Sacs de Voyage.

PAR E. ROGER & CO,

O. DRUAN, encanteur.

SAMEDI 22 septembre, il sera vendu à 10 heures et demie, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,

Assortiment de linge fait de saison, comprenant un assortiment général, choisi pour le marché de la Nouvelle-Orléans,

—Aussi—

100 douzaines chemises devants toile,

50 do do couleur,

50 do do flanelle,

60 do caleçons do

—Aussi—

100 do chapeaux pour hommes et garçons, genres nouveaux,

—Etc—

Une facture de sacs de voyage.

Conditions à la vente 21 sept

PAR JOHN C. BLOHM

Bottes, souliers et brodequins,

Marchandises sèches, habillements, chapeaux et notions.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI 22 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan No [illegible] rue Bienville [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente 21 sept

PAR O. VALETON.

Plats cotés de [illegible].

PAR O. VALETON, Encanteur

Bureau No [illegible] rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez

SAMEDI 22 septembre à 11 heures du matin, il sera vendu [illegible]

[illegible] 21 sept

PAR J. P. BOISSEAU.

Meubles et scrip d'assurance.

Succession de Pedro Prats.—No 27,108.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau rue Gravier No 52, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

[illegible]

Farine, Blé sarrazin, Sucre, Savon, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau rue Gravier, No 52.

[illegible]

[illegible] de la Société des Consommateurs de la Nouvelle Orléans.—Succession de Jean Ortaa—No 25,759

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, rue Gravier, No 52.

[illegible]

Verrerie et coutellerie de table.

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau rue Gravier No 52

[illegible]

TOURNE ET NEUBERGER.

3 500 Merrains à pipes.

PAR TOURNE & NEUBERGER

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO

Foin. Foin.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Un assortiment général de meubles

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux Mulets de Trait, Lanternes, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

16 chaudières à sucre et bons à Pecans.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

VENTE DE SYNDIC.

Meubles de bureaux, coffre-fort, railings en fer bureaux, &c., &c.

Bellocq, Noblom & Co vs leurs créanciers.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

ET

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

[illegible]

Vente de [illegible] d'Actions de banques, de la Compagnie du Canal et Navigation, Scrips d'assurances et de Levée, etc, etc.

Bellocq, Noblom & Co vs leurs créanciers.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

ET

PAR FORSTALL & SPEAR.

[illegible]

Hotel de Soto, Blue Store, encoignure Bienville et Nouvelle-Levée.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

LE propriétaire de l'établissement ci-dessus se retirant de ce genre d'affaires, offre à vendre à l'amiable [illegible]

[illegible]

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145..........rue Commune..........145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général, sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Résidence de prix, Nos 135 et 19, de la rue Dumaine et Nos. 168, 170, 192 et 13, de la rue Tremé.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, No 42 de la rue Royale.

SAMEDI 22 septembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, situées dans le Deuxième District, savoir

[illegible]

Cinq terrains et une maison en bois dessus, faisant face aux rues Galvez et Johnson, entre Columbus et Laharpe, près les chemins de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI 22 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

Cinq terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Columbus, Johnson et Laharpe, ces terrains sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 32 [illegible]

[illegible]

Succession de L. A. W. S. Wolff.

—No. 26,561—

Terrain No 7 et une partie du terrain No 8, dans l'îlet No 34, dans la ville de Shreveport, paroisse de Caddo, Louisiane.

PAR G. de FERIET, encanteur,

Bureau No 42 rue Royale

MERCREDI, le 3 octobre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

SUCCESSION D'ISAAC CARTER—No 2,292.

Meubles! Meubles!

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale No 42

SAMEDI 22 septembre 1866 [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Le A. No 1 sloop Oregon à l'encan.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur

Salle d'encan No 26 rue Bienville

Samedi 22 septembre à 11 heures P. M. il sera vendu dans le Vieux Bassin, sans aucune réserve—Le A. No 1 SLOOP OREGON, [illegible]

[illegible]

100 Colis et Lots de Marchandises sèches, Linge confectionné, &c, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Placide J. Spear, Encanteur.

Salle d'encan No 26 rue Bienville.

SAMEDI, 22 septembre à 10 heures, il sera vendu à notre salle d'encan, No 26, rue Bienville:

25 douzaines chemises [illegible]

15 pièces gros de Naples

75 [illegible]

100 douzaines chaussettes [illegible]

300 [illegible] de chemises,

[illegible] pantalons et paletots [illegible]

75 douzaines chemises [illegible]

[illegible] corsets français (garantis).

—ET—

100 lots articles divers

Conditions à la vente 22 sept

Marchandise avariée. Marchandise avariée

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau, No 26 rue Bienville

SAMEDI 22 septembre, à 10 heures il sera vendu à notre salle d'encan, No 26, rue Bienville—

20 douzaines serviettes

6 pièces mousseline delaine,

1 pièce indienne

15 do [illegible]

15 do hickory stripes,

3 do coton blanc,

7 do jeans,

6 douzaines mouchoirs toile,

6 6/12 do [illegible]

3/12 do mouchoirs brodés,

2 7/12 do do do

61 do parures brodées &c. &c.

Le tout avarié à bord du steamship Morrimac, pendant son dernier voyage de New-York à la Nouvelle-Orléans.

Conditions à la vente 21 sept

Deux Maisons de Résidence de valeur, face à la rue Constance, Premier District

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau No 26 rue Bienville.

MERCREDI, 26 septembre à midi il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane

[illegible]

Termes et Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. En cas de non paiement des billets à l'échéance, il y a ajoutera cinq pour cent pour frais d'avocat. La propriété devra être assurée et la police d'assurance transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant Prosper Caron notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres de revenu intérieur 20 sept

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Succession de Frederick Aeschlemann, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dossier No 27,185.

Meubles, comprenant wagons à deux et à quatre chevaux, charrettes à bagage et à ordures, charrettes à boeufs, brouettes, chaînes, installations de gaz, &c. Egalement, le bail de trois ans du magasin No 166 de la rue Gravier et 17 de la rue de l'Union

PAR VON ZINKEN & SULLY

LEON VON ZINKEN, encanteur

Bureau, rue Gravier No 166, au premier

IL sera vendu lundi, 24 du courant, à 10 heures du matin, sur les lieux rue Gravier No 166 et rue de l'Union No 17, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 septembre 1866, No 27,185 du dossier de la dite cour, les meubles suivants

30 wagons légers à deux chevaux,

5 " à quatre "

3 charrettes à bagages,

3 " légères à ordures,

2 " à boeufs,

385 brouettes canal,

15 " à bois,

14 " à coke,

50 arbres,

1 corps de wagon,

6 jacks de wagon,

Un grand assortiment de machines à laver, potentes chaînes, attelles, etc, installations de gaz, enseignes, etc.

Egalement le bail de trois ans du magasin au briques et à trois étages No 166 de la rue Gravier et No 17 de la rue de l'Union, à partir du 1er octobre 1866.

Conditions—Pour les wagons, charrettes, installations de gaz, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Pour le bail du magasin No 166 de la rue Gravier et No 17 de la rue de l'Union [illegible]

Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 sept

Grande Vente de Vivres.

IL sera vendu à l'enchère publique, lundi 24 septembre 1866, à 11 heures du matin à la Bourse. Au Gouvernement des rues Tchoupitoulas entre les rues Thalie et [illegible]:

300 barils farine,

30 000 livres biscuits,

3,000 livres riz,

10 barils pois

20,000 livres pommes sèches

5,000 livres pêches sèches

—Egalement—

Un lot de pommes sèches,

[illegible]

Et un grand assortiment d'articles de commissariat, comprenant balances, pupitres, outils, &c.

J. T. HASKELL,

21 sept—4 Brevet Lieut. Col. et Com. des vivres.